

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 9 (1931)

Rubrik: Rapport de la Société auxiliaire du Musée

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

EXERCICE 1930.

Mesdames et Messieurs,



OMME d'habitude, je vais commenter devant vous les quelques acquisitions qui sont entrées au Musée dans le courant de l'année 1930 grâce à la Société Auxiliaire.

Je parlerai d'abord du tableau d'Agasse : les « Deux Lévriers, qui, s'il n'a pas fait couler beaucoup d'encre, a fait beaucoup parler de lui¹. Cette toile, par ses dimensions inaccoutumées, renversait un peu les notions que nous nous étions faites d'Agasse. Nous le connaissions comme un peintre de tableaux de petites dimensions, de petits sujets de genre, et même ses toiles plus grandes, telles que « La Forge de Lausanne » ou le « Manège », nous présentent un grand nombre de personnages et sont prétexte à mille détails ; or, dans la dernière acquisition du Musée, que voyons-nous ? Le portrait grandeur naturel de deux lévriers. « Rolla et Portia », dont les noms sont encore lisibles sur le châssis du tableau, sont les champions de ces courses de lévriers dont les Anglais raffolent ; une inscription à demi-effacée au dos du tableau nous apprend qu'ils ont gagné des prix en 1803 et 1805 et c'est pour cette raison que leur propriétaire a fait exécuter ce portrait en pied par Agasse.

Nous avons tout lieu de croire que ces chiens appartenaient à Lord Rivers, grand ami d'Agasse, qui le reçut longtemps à demeure chez lui, et lui commanda plusieurs tableaux importants. Je vous rappelle que nous possédons au Musée le portrait de Lord Rivers à cheval entouré de lévriers. Si l'on consulte le « Livre de Raison » où le peintre a inscrit pendant de nombreuses années la liste de ses œuvres, on constate qu'en 1805 il a peint dans la campagne de Stratfieldsaye, dans le Hamp-

¹ *Genava*, VIII, 1930, p. 120, fig. 1.

shire, propriété de Lord Rivers, une étude de deux lévriers grandeur nature. Il est plus que vraisemblable qu'il s'agit de notre tableau.

C'est l'époque où le peintre genevois jouit de la plus grande vogue; il passe pour « l'un des plus célèbres peintres de chevaux » et c'est peut-être depuis quelques années seulement que les Genevois semblent se rendre compte de la valeur de cet Agasse qui leur paraissait plutôt un maître secondaire. Il faut dire, à notre décharge, que nous ignorions jusqu'à ce jour les Lévriers et d'autres œuvres de grande envergure qui mettent le peintre genevois sur un tout autre plan.

La perfection du dessin d'Agasse, sa compréhension des animaux dont il a si bien rendu le caractère et les attitudes, le placent certainement au premier rang des peintres animaliers, et c'est à notre avis parce qu'il s'expatria et vécut longtemps en Angleterre où il mourut très âgé et un peu oublié qu'on ne lui a pas assez rendu justice dans son pays.

Quant au prix que ce tableau a dû être payé et qui a paru à maint connaisseur très élevé, je ne puis que citer le mot d'Agasse qui disait quelquefois à l'un de ses amis « que ses toiles se vendraient très cher après sa mort ». Il y a donc dans ce monde des prédictions qui se réalisent.

* * *

Je passe à notre seconde acquisition ou plutôt seconde subvention, qui est la montre de Huaud. Il y avait très longtemps que M. Dufaux, Conservateur de la section des Arts décoratifs, nous entretenait de cette montre. Elle a un intérêt tout spécial pour le Musée, parce que les Huaud furent les fondateurs à Genève de cette industrie de la décoration en émail de la montre qui a pris plus tard un si grand développement dans notre ville.

Les trois frères Huaud furent tous émailleurs et peintres, et le plus célèbre est Pierre, dit P. Huaud l'ainé, né en 1647.

Leur père, natif de Chatellerault en Poitou, lui-même maître orfèvre, fut admis à la bourgeoisie de Genève le 24 avril 1671 en même temps que ses trois fils.

La montre dont il est question est un des rares exemplaires connus des œuvres de Huaud l'ainé et a été reproduite dans la revue *Genava* de l'année dernière¹. Le sujet principal peint sur le boîtier extérieurement est le Jugement de Pâris; intérieurement et sur les côtés sont des paysages encadrés dans des décors stylisés; sur le cadran, un autre sujet est peint à l'émail; enfin le tout rentre dans une gaine ornée de perles.

Le mouvement est signé de Jean-François Sachis.

Comme vous le voyez, il s'agit d'une pièce d'orfèvrerie plus que d'une montre; c'est un bijou de grand prix et infiniment précieux pour notre Musée.

¹ *Genava*, VIII, 1930, p. 108, fig. 2.

* * *

Vous aurez saisi que je tiens tous ces détails de M. Antoine Dufaux, Conservateur de la section des Arts décoratifs, qui a su s'assurer cet objet unique par l'entremise obligeante de M^e Albert Choisy, notaire.

C'est enfin M. Deonna, Directeur du Musée, qui a sollicité notre concours pour l'acquisition d'une tête de marbre grecque du IV^e siècle avant notre ère, représentant Alexandre ou quelque autre type idéalisé; c'est une pièce très remarquable de la belle époque grecque¹.

Nous sommes heureux de voir s'augmenter ainsi notre collection de marbres antiques, tout en regrettant que nous ne puissions de temps à autre acquérir quelque pièce plus importante, telle qu'une statue en pied.

* * *

A ce propos, nous désirons attirer votre attention sur le fait que les acquisitions deviennent de plus en plus difficiles pour le Musée, et que les objets importants et dignes d'une collection publique atteignent souvent, de nos jours, des prix très élevés, aussi bien pour la sculpture que pour la peinture.

Ce n'est que grâce à l'appui de la Fondation Gottfried Keller, de notre Société, ou même de particuliers généreux, que des œuvres telles que le portrait de l'Abbé Huber par La Tour ou les Deux lévriers d'Agasse ont pu entrer au Musée.

M. Gielly nous a fait une suggestion intéressante que votre Comité a fort appréciée et qu'il va soumettre à votre approbation: c'est de créer une nouvelle catégorie de membres de notre Société, que nous vous proposons d'appeler: membres donateurs, et qui s'engageront à donner annuellement une cotisation de cent francs par an; nous avons déjà un certain nombre d'adhésions et espérons trouver quelques dizaines de ces donateurs. Cela augmentera dans une mesure importante les moyens de notre Société et lui permettra d'appuyer d'une manière encore plus efficace les efforts que font le Directeur et les Conservateurs du Musée pour faire entrer dans nos collections des pièces de premier ordre.

Nous sommes donc amenés à vous proposer une modification à nos statuts. Par la même occasion, nous nous permettons de vous faire remarquer que la cotisation minimum prévue actuellement à 6 francs est insuffisante et qu'il conviendrait de la porter à 10 francs. Si vous voulez bien considérer que chaque membre de la Société Auxiliaire reçoit gratuitement un exemplaire de la revue *Genava* qui se vend 6 francs au Musée, il en résulte que la plupart de nos membres ne donnent

¹ Voir plus loin.

réellement que l'équivalent d'une souscription annuelle à *Genava*. Il nous semble donc normal d'élever un peu la cotisation en la portant à 10 francs par année, et de prévoir la cotisation de membres à vie à 200 francs au lieu de 100 francs.

Voici le projet de nouvel article 6 de nos statuts tel que le Comité l'a rédigé et que je sou mets à vos délibérations:

Article 6.

Font partie de la Société les personnes de tout âge qui adhèrent aux présents statuts et paient une contribution annuelle, dont elles fixent elles-mêmes le montant, lequel ne peut être inférieur à 10 francs.

Les sociétaires qui versent en une seule fois la somme de 200 francs au minimum, sont libérés de toute autre cotisation.

Sont considérées comme membres donateurs les personnes qui s'engagent à payer une cotisation annuelle de 100 francs minimum. Le Comité pourra leur conférer des avantages spéciaux.

* * *

En terminant, je vous informe que le Comité de notre Société est resté composé des mêmes membres que l'an dernier. Quatre d'entre eux sont rééligibles cette année; ce sont:

MM. Jacques CHENEVIÈRE,
Lucien NAVILLE,
Emile RIVOIRE,
et votre Président,

qui se représentent à vos suffrages.

Le Président:

Emile DARIER.

RAPPORT DU TRÉSORIER

AU 31 DÉCEMBRE 1930.

Mesdames et Messieurs,

Le capital est resté sans changement durant l'année 1930 et s'élève à la somme de 206.425 francs.

Les revenus et dépenses de l'année se résument de la façon suivante:

Arrérages des titres divers	Fr. 6.009,—
Arrérages du « Fonds Gillet »	» 4.896,55
Cotisations	» 1.677,55
Solde débiteur reporté à nouveau	» 771,25
Soit au total	Fr. 13.354,35
Les frais généraux pour 1930 ont atteint la somme de .	Fr. 2.192,50
Nous avons acheté des objets pour	» 9.800,—
Total	Fr. 11.992,50
Auxquels il faut ajouter le solde passif de l'année der- nière, soit	» 1.361,85
Ce qui représente un solde égal de .	Fr. 13.354,35

Au 31 décembre 1930, la valeur des objets achetés par notre Société s'élevait au montant total de 259.950 fr. 10.

Les titres en portefeuille ont très peu varié. Nous avons fait quelques remplois de titres remboursés et échangé nos lots 3% Genevois (dont le prix est au-dessus du pair) contre des lots Habitations Salubres dont le rendement et les chances de lots paraissent plus avantageux.

Par suite de la baisse des fonds américains, nos titres nous présentent une perte d'évaluation de 5.263 fr. 05, qui est due à la crise et aux cours très bas des valeurs au 31 décembre dernier. Cette perte doit être récupérée à l'heure actuelle.

Par contre, sur les titres de notre « Fonds Gillet » il nous reste un bénéfice d'évaluation de 12.002 fr. 70.

Tous nos titres ont payé régulièrement leurs intérêts sauf les obligations 5% Pan-American Rd. Co. 1934, qui proviennent du Legs Gillet et qui n'ont jamais payé d'intérêts jusqu'à ce jour. Ces titres sont presque sans valeur.

Les autres titres de notre portefeuille, quoiqu'ils aient baissé dans une certaine mesure par suite de la crise, sont d'un très bon rendement et ne donnent lieu à aucun commentaire spécial.

Ci-dessous, vous trouverez le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 1930.

Le Trésorier:

G. FATIO.

BILAN ET COMPTES DE PROFITS ET PERTES

au 31 décembre 1930.

<i>Actif.</i>		<i>Passif.</i>	
Titres divers	Fr. 108.254,—	Fonds capital	Fr. 1.284,75
Titres du Fonds Gillet	» 90.987,—	Membres à vie	» 17.950,—
Perte d'évaluation sur		Capital inaliénable . .	» 10.352,—
titres divers	» 5.263,05	Fonds Galopin-Schaub	» 5.000,—
Compte chez Hentsch,		Fonds Vieussieux-	
Forget & Co	» 1.149,70	Bertrand	» 50.000,—
Dépenses et Revenus		Fonds Diodati-	
généraux (solde en		Plantamour	» 18.764,—
déficit).	» 771,25	Fonds Gillet	» 80.146,—
		Fonds Charles Rigaud	» 10.000,—
		Bénéfice d'évaluation	
		sur titres Fonds	
		Gillet	» 12.002,70
		Compte chez Darier &	
		Cie	» 925,55
	Fr. 206.425,—		Fr. 206.425,—
Solde ancien	Fr. 1.361,85	Arrérages des titres	
Frais généraux	» 2.192,50	divers	Fr. 6.009,—
Objets achetés. . . .	» 9.800,—	Arrérages des titres	
		Fonds Gillet	» 4.896,55
		Cotisations	» 1.677,55
		Solde de l'exercice . .	» 771,25
	Fr. 13.354,35		Fr. 13.354,35

Valeurs des objets achetés ou reçus en don au 31 décembre 1930: 259.950 fr. 10.

RAPPORT DES COMMISSAIRES-VÉRIFICATEURS DES COMPTES

pour l'exercice clos le 31 décembre 1930.

Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié lors de votre dernière Assemblée générale, nous avons procédé au pointage des comptes de votre Société.

Nous avons trouvé le tout en bon ordre et reconnu conformes les postes du bilan qui vous est présenté avec ceux des livres comptables.

En conséquence, nous vous engageons à donner décharge avec remerciements à votre Trésorier, de sa gestion pour l'exercice 1930.

Genève, le 13 avril 1931.

Les Vérificateurs des comptes :

BARRELET. REVERDIN.



Montre genevoise. XVII^e siècle.
Ecole des Huaud.
(Musée d'Art et d'Histoire.)